

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 mars 2022

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : Titulaires : 48 + 10 Pouvoirs
Suppléant : 1

Secrétaire de séance : Mme C. KISTER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, MM. S. FATH, F. STAATH, M. MEYER, B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mme E. BECK, S. FISCHBACH, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, L. STEINMETZ, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER.

EXCUSES : Mmes A. CHABERT - Pouvoir à M. F. STAATH -, L. MEHL - Pouvoir à Mme D. HAMM -, MM. G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Mme C. MUNSCH - Pouvoir à Mme E. BECK -, M. A. DANNER, Mme A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, MM. T. SCHINI - Pouvoir à M. H. STEGNER -, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. E. WAGNER -, R. KOENIG - Pouvoir à M. J.M. HOERTH -, Mme D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à Mme C. DOERFLINGER -, M. J.M. REICHHART - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

Délibération n°3 : Approbation de l'étude de délimitation du périmètre du futur Site Patrimonial Remarquable de Bouxwiller et proposition de périmètre du SPR

Rapporteur : Mme V. RUCH

Vu les articles L.631-2 et R.631-2 du code du patrimoine,

Vu l'article L.313-1 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bouxwiller du 5 novembre 2020 et la délibération du Conseil Communautaire du 11 février 2021 sollicitant le classement de la ville de Bouxwiller en Site Patrimonial Remarquable,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bouxwiller du 24 février 2022 portant avis sur l'étude de délimitation du périmètre d'un futur Site Patrimonial Remarquable et proposant le périmètre du futur Site Patrimonial Remarquable de Bouxwiller,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** d'APPROUVER** l'étude de délimitation du périmètre du futur Site Patrimonial Remarquable de Bouxwiller annexée à la présente délibération ;

*** de PROPOSER** le périmètre du futur Site Patrimonial Remarquable de Bouxwiller annexé à la présente délibération ;

*** de SOLLICITER** Madame la Préfète pour soumettre le projet à l'avis de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture et organiser l'enquête publique en vue d'une décision ministérielle de classement ;

*** de NE PAS ELABORER**, sur proposition de la Commune de Bouxwiller, de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président